

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 28 mai 2014, à 19 heures, sont présents :

Madame la Conseillère régionale,
Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Blanchard	Saint-David
Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Olivar Gravel	Saint-Joseph-de-Sorel
Louis R. Joyal	Yamaska
Maria Libert	Saint-Aimé
Denis Marion	Massueville
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Serge Péloquin	Sorel-Tracy
Gilles Salvas	Saint-Robert

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Serge Péloquin, préfet suppléant.

Sont absents :

Luc Cloutier	Saint-Gérard-Majella
Claude Pothier	Saint-Roch-de-Richelieu
Jean-François Villiard	Sainte-Victoire-de-Sorel

Est également présent(e) : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres constatent la régularité de l'avis de convocation à cette séance extraordinaire.

2014-05-143 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel

Que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-05-144 **APPUI AU CÉGEP DE SOREL-TRACY CONCERNANT LE PROGRAMME DE TECHNIQUES D'INTERVENTION EN LOISIR**

CONSIDÉRANT que le Cégep de Sorel-Tracy a été choisi comme l'unique collège en Montérégie pouvant demander le programme de Techniques d'intervention en loisir dans le plan d'aménagement de la formation professionnelle et technique;

CONSIDÉRANT l'avis conditionnel d'Emploi-Québec sur la pertinence que le Cégep de Sorel-Tracy offre ce programme;

CONSIDÉRANT que ce programme a une portée suprarégionale et qu'aucun collègue ne l'offre actuellement en Montérégie;

CONSIDÉRANT que le Cégep de Sorel-Tracy sera le seul cégep public à l'offrir pour la Montérégie, le Centre-du-Québec, la Mauricie et la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT l'inadéquation de l'offre de programmes collégiaux pour répondre aux besoins de main-d'œuvre en Montérégie;

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre non comblés actuellement en Montérégie;

CONSIDÉRANT que la Montérégie est la deuxième plus grande région populationnelle du Québec;

CONSIDÉRANT que le Cégep de Sorel-Tracy dispose des installations de base pour offrir ce programme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC appuie la demande d'autorisation du programme de Techniques d'intervention en loisir au Cégep de Sorel-Tracy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'étant présent, aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

2014-05-145 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert

Que la séance soit levée à 19 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Serge Péloquin, préfet suppléant

Denis Boisvert, directeur général